

Règlement

"VIDE TA CHAMBRE"

DIMANCHE 25 OCTOBRE 2026

Article 1 : L'association « Sonia Réussira », organise l'évènement "Vide ta chambre" exclusivement destiné aux particuliers. Les bénéfices de cette manifestation permettront de financer la thérapie de Sonia.

Article 2 : Le "Vide ta chambre" aura lieu le *Dimanche 25 Octobre 2026* à la *Salle des Fêtes de Romenay* « Jean DENISET » - Rue Jean JAURES.

Les horaires sont les suivants :

- 7h30 à 9h00 : installation des stands (Café offert aux exposants)
- 9h00 à 17h00 : ouverture au public

Tarif des emplacements : 5€ la table de 1,80 m et 2€ le portant*

** L'espace étant restreint, nous nous réservons le droit d'en limiter le nombre afin de respecter les normes de sécurité de la salle.*

L'inscription est validée à la réception du dossier complet :

- La fiche d'inscription dûment remplie
- La photocopie de la pièce d'identité
- L'attestation d'assurance de Responsabilité Civile
- Un chèque de caution de 20,00 €
- Le règlement daté et signé
- L'autorisation parentale pour les enfants mineurs

Attention les dossiers incomplets ne seront pas pris en compte.

Toute réservation sera notifiée dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle éventuel.

Article 3 : Tout emplacement réservé est dû.

En cas de désistement après le 19 Octobre 2026, les sommes versées (caution) resteront acquises.

Votre règlement d'inscription devra être effectué le jour de la manifestation.

L'association « Sonia Réussira » se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas d'inscription insuffisante.

Article 4 : Chaque exposant s'engage à respecter les horaires d'installation et de rangement, à rendre son emplacement propre et à emporter avec lui ses invendus.

Un chèque de caution de 20€ sera à joindre avec votre bulletin d'inscription, il vous sera restitué à partir de 16h30 uniquement.

Article 5 : Les particuliers ne peuvent vendre que des objets personnels et usagés comme le rappelle la circulaire du 12 août 1987 relative à la lutte contre les pratiques para-commerciales. Le matériel exposé doit être conforme à l'esprit de la manifestation.

Sont acceptés, le petit mobilier ou objets de décoration en lien avec une chambre d'enfant, les jeux et jouets, les peluches, les livres d'enfants, les CD et DVD, les jeux de plein air, les consoles et jeux vidéo, le matériel de puériculture et les vêtements de 0 à 16 ans.

- Tous les articles présentés seront propres et en bon état. Pour les jeux fonctionnant à piles, il est conseillé de détenir des piles qui permettront à l'acheteur de vérifier le bon état de marche (celles-ci pouvant ensuite être retirées).
- Tout litige avec un acheteur sera réglé par l'exposant qui s'efforcera de trouver un arrangement amiable.

Article 6 : L'exposant déclare sur l'honneur ne pas être un professionnel de la vente d'objets neufs et/ou d'occasions, et ne vendre que du matériel lui appartenant. En cas de contrôle de la Direction Régionale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, l'association « Sonia Réussira » organisatrice décline toute responsabilité vis-à-vis des exposants qui ne respectent pas la réglementation.

Article 7 : Ne peuvent être vendeurs que des personnes majeures. Les enfants mineurs doivent présenter une autorisation parentale signée et restent sous la responsabilité des parents, même s'ils ne sont pas présents.

Article 8 : Chaque exposant doit être assuré en responsabilité civile, qui couvre tous les dégâts occasionnés par son activité et par son matériel.

- Les marchandises exposées restent sous la responsabilité des exposants, ces derniers prendront l'initiative d'éventuelles démarches auprès de leur propre société d'assurance.
- L'association « Sonia Réussira » ne répondra pas des dégradations pouvant subvenir durant la manifestation quelles qu'en soient les causes.
- Les exposants seront responsables des éventuelles dégradations qu'ils pourraient occasionner dans la salle.

Article 9 : La manifestation étant vouée à promouvoir une association en lien avec le handicap, nous comptons sur chacun pour qu'elle se déroule dans un bon état d'esprit et dans la convivialité.

Article 10 : Les membres de l'association « Sonia Réussira » sont à votre disposition pour le bon déroulement de cette journée.

Information :

Aucune commission sur les ventes ne sera perçue par l'association « Sonia Réussira ».

Entrée gratuite au public.

Une buvette sera à votre disposition (boissons, café, hot-dog, sandwich, ...).

Durant le "Vide ta Chambre", il se peut que des vidéos et photos soient réalisées à des fins de diffusions par voie de presse et/ou via nos réseaux sociaux à des fins de promotions et d'informations.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter Mr ou Mme DARGERE
au 06.60.78.83.61 - 06.63.54.91.10 ou écrire à soniareussira@gmail.com

Les dossiers sont à retourner avant le 19 Octobre 2026 à l'adresse suivante :

SONIA RÉUSSIRA
c/o Mr et Mme DARGERE
316 ROUTE DE CURCIAT
71470 ROMENAY

L'exposant déclare avoir pris connaissance du présent règlement et s'engage à le respecter.

Date :

Signature :